

La commune de Champigny souhaite accueillir un **projet de lotissement « Le Pré de l'Isle »**, rue de l'Isle à proximité immédiate du stade municipal et du foyer rural. Ce programme prévoit la création d'environ 11 logements sur une superficie de 8 060 m².

Le projet s'inscrit pleinement dans la volonté de la municipalité de développer le parcours résidentiel et de maintenir la diversité de l'offre de logements sur le territoire, tout en répondant à l'évolution des besoins des familles.

Pourquoi adapter le Plan Local d'Urbanisme ?

Pour permettre la réalisation de ce lotissement, une **adaptation du Plan Local d'Urbanisme de Champigny** est nécessaire. La municipalité a ainsi sollicité la Communauté Urbaine du Grand Reims afin d'engager une procédure d'évolution du PLU, pour modifier le zonage sur les parcelles concernées et définir un règlement adapté sur le secteur.

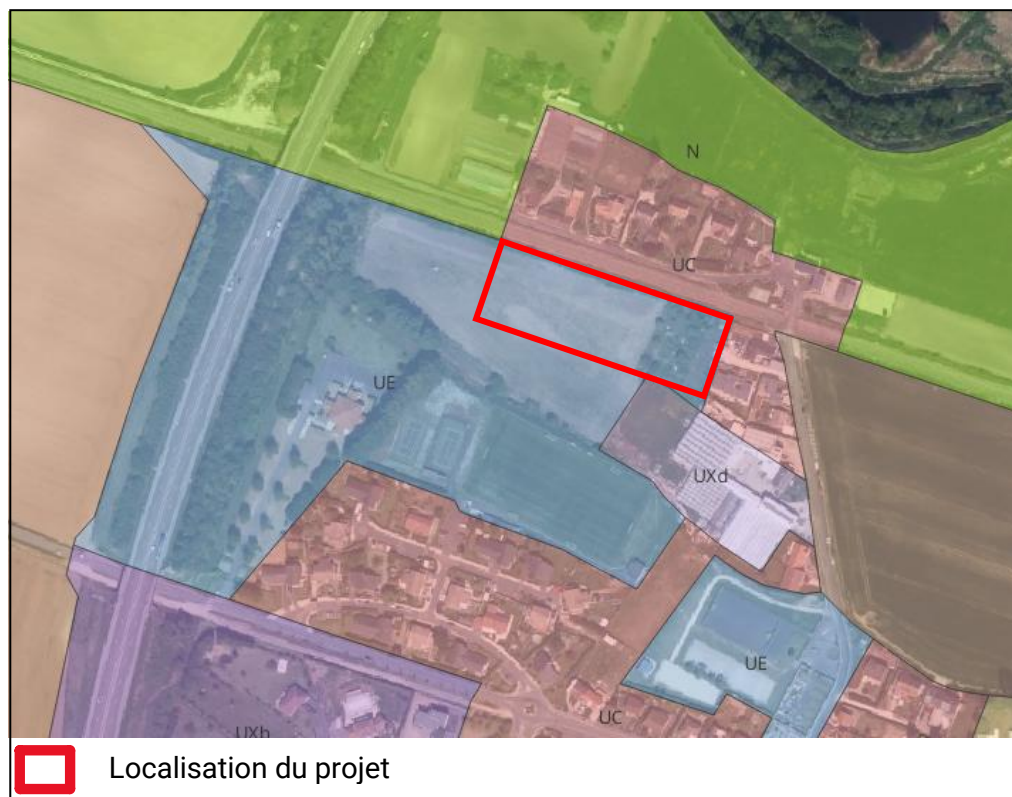
La collectivité profite de cette modification pour assouplir le règlement relatif à l'implantation des constructions édifiées à l'angle de plusieurs voies.

Cette évolution du PLU respecte les grandes orientations actuelles du document d'urbanisme, et veille à l'équilibre entre les nouveaux aménagements et la préservation du cadre de vie campinois.

Un projet soucieux de l'environnement

Le programme a été conçu pour favoriser une intégration harmonieuse dans son environnement. Il prévoit :

- La plantation de plusieurs arbres répartis sur le site, contribuant à la qualité paysagère et à la biodiversité locale.



- La création d'un espace vert paysager à l'extrémité de la voie qui sera créée dans le cadre du projet, permettant un espace de convivialité et de détente pour les futurs habitants.
- Et la limitation de l'imperméabilisation des sols par des aménagements favorisant l'infiltration et de nouvelles plantations.

Ces choix traduisent la volonté municipale de conjuguer développement urbain raisonné et valorisation des atouts naturels du territoire.

Une démarche concertée avec la population et les services de l'Etat

Le travail se réalise en collaboration avec les services de l'état et le bureau d'études choisi pour accompagner les élus durant la procédure. Nous informons les habitants qu'**un registre est disponible en mairie et sur le site internet de la commune, afin de recueillir les observations du public.**

Par ailleurs, **une enquête publique sera organisée au troisième trimestre 2026**, pour permettre au public de consulter le projet et d'émettre éventuellement leurs observations et/ou remarques sur ce projet.

Le calendrier envisagé

Calendrier envisagé de la procédure de modification n°2 du PLU de Champigny :

